INFORMATIONS NOTARIALES
Formulaire III

Vos réf. : 7388-02/SC.
Nos réf. : 1.777.81-2026-307.

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 11/09/2026 relative aux biens sis Rue Fénèque , 5 à 7972 Quevaucamps- Rue Fénèque , 5+ à 7972 Quevaucamps , cadastrés 4e division, BELOEIL 4 DIV/QUEVAUCAMPS/, Sion A n°99S- 99T- 99V et appartenant à

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :
Les biens sont situés :
- zone d'habitat (4A0099/00S000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;
- zone d'habitat (4A0099/00T000) du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz;
  - Considérant que la demande se rapporte à des biens situés dans le périmètre du PASH Escaut-Lys qui reprend ceux-ci en zone d'assainissement collectif dont le régime fut rendu applicable par A.G.W. du 10/11/2005 ;
  - dans le périmètre du Parc Naturel des plaines de l'Escaut ;
- ne sont pas repris dans le périmètre du territoire communal pour lequel s'applique le règlement général sur les bâtisses relatif aux zones protégées en matière d'urbanisme (Guide régional d'urbanisme) ;
- ne sont pas repris dans le périmètre d'un plan communal d'aménagement (schéma d'orientation local) ni d'un plan particulier d'aménagement ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un lotissement ;
- ne sont pas classés ou en voie de l'être ;
- ne sont pas inscrits dans un périmètre vulnérable visé à l'article D.IV.57, 2°, 3° ;
- ne sont pas repris dans le périmètre d'une zone de contraintes karstiques ;
- ne sont pas repris une zone de consultation de la DRIGM
- ne sont pas frappés d'un arrêté d'insalubrité ou de démolition ;
- ne sont pas situés dans un des périmètres de site à réaménager ;
- ne sont pas situés dans un des périmètres de remembrement urbain ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de revitalisation urbaine ;
- ne sont pas situés dans un périmètre de rénovation urbaine ;
- ne sont pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;
- ne sont pas repris sur la carte archéologique n° (CoPat) ;
- ne sont pas repris dans la banque de données de l'état des sols (BDES) ;
- sont dotés d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, égouttage, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante, compte tenu de la situation des lieux sauf la 4A99t ;
- ne sont pas situés dans le périmètre d'un site Natura 2000 visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature ;
- ne sont pas situés dans une zone d'aléas d'inondations ;
- ne sont pas situés le long d'une voirie gérée par la Région Wallonne ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;
- Les biens en cause n'ont l'objet d'aucune déclaration d'environnement ;
- Les biens en cause n'ont fait l'objet d'aucune déclaration d'urbanisme ;
- Les biens ne sont pas situés dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance de la société SWDE ;

Vos réf. : 7388-02/SC
Nos réf. : 1.777.81-2026-307

- Les biens ne sont pas traversés, longés par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau ;
- les biens ne comportent ni arbre ni haie remarquable " (Arbres et haies remarquables (AHREM);
- les biens ne sont pas repris à l'inventaire du Patrimoine immobilier culturel.

Remarques

- Les biens pourraient être grevés d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE, ORES, ELIA, etc…).

A Beloeil, le 14/09/2026

Par le Collège,

Le Directeur général, Le Bourgmestre,

S. DRAMAIX B. MARLOT

Observation : Les informations et prescriptions contenues dans le présent document restent valables pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.